

QUELS AVANTAGES ? //

- Un **accompagnement technique, scientifique et administratif** de son projet
- Une **reconnaissance** de sa participation à la préservation de la biodiversité
- Une **exonération partielle** de la **Taxe Foncière** sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)

LA CHARTE //

- **Exonération partielle** des **droits de mutation** à titre gratuit pour certaines successions et donations
- Dispense d'évaluation des incidences **Natura 2000** sur les parcelles concernées
- Un **suivi annuel** de la biodiversité

LE CONTRAT //

- Un **financement** jusqu'à **100%** des travaux réalisés (entretien, restauration)
- La construction d'un **projet sur-mesure**, valorisant mon patrimoine biodiversité

Peut-on cumuler les outils ?

Oui, un ayant droit peut signer **plusieurs contrats** ou **chartes** simultanément, si ceux-ci portent sur **différents milieux**.

LE TERRITOIRE //



EN BREF //

La **charte** et le **contrat Natura 2000** sont des outils de gestion contractuels et volontaires, **favorisant la préservation** des **habitats** et des **espèces** du site.

POUR QUI ? //

- Propriétaires privés
- Collectivités
- Ayants-droits

+ d'infos sur notre site !



CONTACTS //

Animatrices Natura 2000
Lucie DESVAUX & Maud SARDIN
Tél : 07.57.53.08.38 / 07.86.94.29.25
Mail : natura2000@cctoal.fr

Crédit photos © Philippe Jarry



Communauté de Communes
**Touraine Ouest
Val de Loire**

CHARTES ET CONTRATS NATURA 2000

// LAC DE RILLÉ
ET FORÊTS
VOISINES
D'ANJOU ET DE
TOURAINES //

LA CHARTE //



MARQUER SA CONTRIBUTION À LA DÉMARCHE NATURA 2000

Je suis des **bonnes pratiques** globales de gestion de ma propriété + **je m'adapte aux milieux naturels** de ma parcelle

J'entreprends de :

- Respecter la **totalité des engagements** qui concernent ma parcelle (globaux + spécifiques au(x) milieu(x))
- **Suivre** au mieux les **recommandations**

Mon adhésion n'implique pas de contrepartie financière (hors avantages fiscaux), car ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion.

QUELQUES EXEMPLES D'ENGAGEMENTS ET DE RECOMMANDATIONS

- Autoriser l'accès aux parcelles pour les animatrices lorsqu'elles en font formellement la demande (max 1x/an)
- Informer sur la présence de nids d'espèces d'intérêt
- Maintenir du bois mort et des essences variées
- Effectuer les travaux sylvicoles hors période de reproduction
- Maintenir les haies et les arbres
- Adapter fauches et moissons pour éviter la destruction de nids
- Préserver les mares et les zones humides
- Maintenir les roselières et entretenir les berges



LE CONTRAT //

FINANCER LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE GESTION

Je m'engage dans des travaux de restauration ou d'entretien du milieu naturel, avec l'**accompagnement** des animatrices **Natura 2000**.

Je garantis le respect de divers engagements, rémunérés ou non, avant, pendant et après les travaux.

Les contrats varient selon mon statut (agriculteur, forestier, ...), et celui de ma parcelle.

Mes travaux peuvent être financés jusqu'à 100% par l'Etat et l'Europe.

QUELQUES EXEMPLES DE MESURES ELIGIBLES À UN CONTRAT

- Restaurer et entretenir une lande forestière
- Créer ou rétablir une mare forestière
- Installer une protection autour d'une aire de nidification
- Restaurer et entretenir un milieu ouvert non agricole
- Entretenir des éléments du bocage
- Restaurer et entretenir une zone humide
- Entretenir des roselières
- Mettre en place des panneaux d'information
- Gérer des espèces animales et végétales invasives

